

Affiché
du 23.12.2022

Au

Le Maire

Commune de ROUMOULES
Compte-rendu sommaire
de la Séance du Conseil Municipal
du 17 février 2022 (18h30)

Convocation et affichage 10 février 2022

10 Présents : M. AMBROSI Robert, M. BLANC Jean, Mme CHAILLAN Delphine, M. CIGLIANO Fabien, M. COCUAUD Alain, Mme DEAUZE Marie-Christine, M. MANUEL Laurent, M. MEGIS Gilles, M. NESTERCZUK Dany, Mme PEY Catherine,

3 Absents excusés : M. LO SCHIAVO Jean-Philippe, M ROY Alain Patrick, Mme PIERRE-JEAN Ingrid
M. ROY Alain Patrick a donné pouvoir à M. MEGIS Gilles.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. AMBROSI Robert

Sur la proposition de Monsieur le Maire, les conseillers municipaux observent une minute de silence en hommage à Monsieur Sébastien MOHEN, décédé en date du 8 février 2022.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour et propose de rajouter demande subvention FODAC 2022, les conseillers acceptent l'ordre du jour.

- **Adoption du compte rendu** de la séance du 20 janvier 2022, à l'unanimité.
- **DPU non exercé** : vente AGIUS François-Xavier/DA SILVA RIBEIRO Eva (parcelle ZS 271) ; Vente DUPUIS Jean-Pierre / MARTIN Christian (parcelle F 354) ; vente SARL CHUDZIK et Fils / CHUDZIK Serge (parcelle ZB 96) ; vente ODYE Laurent / PEPI Sébastien (parcelle ZS 274)
- Modification du tableau du conseil municipal suite au décès de Monsieur Sébastien MOHEN
- **N° 2022 - 006 - ONF : assiette des coupes** : Le peuplement de pins sylvestres est plutôt bien venant et ménage une ambiance forestière propice aux essences secondaires en cours d'installation (chênes, érables, sorbiers). Conserver le peuplement en place jusqu'à dépérissement permettra de favoriser une succession forestière que l'on espère plus adaptée au climat futur. Mettre le sol à nu maintenant aurait des conséquences catastrophiques immédiates sur la conservation de l'état forestier et sa capacité de résilience. Faire délibération pour approuver la suppression de la coupe rase de la parcelle 11 sur 5,07 ha prévue pour l'année 2022 pour la raison de non-acquisition du renouvellement. À l'unanimité.
- **N° 2022 - 007 – Location gîte 4 Rue des Oliviers** : Après étude des demandes par la commission, Madame PETELOU Nathalie est retenue pour la location de ce gîte. Prendre la délibération nécessaire et établir ce bail à compter du 1^{er} mars 2022, pour un loyer fixé à 400 euros par mois payable d'avance et une caution d'un mois de loyer. Révision du loyer annuellement selon la variation du coût de l'indice de référence des loyers. Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location et toutes les pièces nécessaires. A l'unanimité.
- **N° 2022 - 008 – Délibération modificative Budget commune n°1 virement de crédit** : compte 2184 114 + 1350 ; compte 2151 103 – 1350. A l'unanimité.
- **N° 2022 - 009 – FODAC 2022** : Accord pour demander la subvention du Fodac 2022 la plus élevée possible pour le projet d'achat de barnums. Faire délibération. A l'unanimité.
- **N° 2022 - 010 – Subventions 2022** : 200 € à AMSAIE, 200 € à l'APER, 700 € au Club Inter-Ages « le Colombier », (Christine Déauze, Catherine Pey quittent la salle et ne participent pas au vote de la subvention ci-après) 5 500 € au Comité des Fêtes de Roumoules (Christine Déauze, Catherine Pey reviennent en séance), 200 € à Forme détente vitalité, 500 € Au Moto Club de Roumoules, 1 000 € à la Coopérative Scolaire de l'École de Roumoules, 100 € à Body and Mind, 100 € à Savate Boxe Roumoules, 150 € à l'Echo du Colostre, 1 000 € aux Arts Eclectiks, (Christine Déauze, Jean Blanc et Gilles Mégis sortent et ne participent pas au vote de la subvention ci-après) 100 € au Club de randonnée les Godillots fleuris (Christine Déauze, Jean Blanc et Gilles Mégis reviennent en séance), 75 € au tennis club Riezois, 100 € à l'Entente Riezoise de Basket, 300 € aux Poètes des Hautes Terres, (Fabien Cigliano sort et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 50 € à l'École de Judo de Riez (Fabien Cigliano revient en séance), 50 € à l'École de ski de Riez, 100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Riez, 50 € au secours catholique plateau de Valensole, 50 € au Souvenir Français, 50 € à l'Union Nationale des Combattants, 50 € à la FNACA, 50 € à l'association française des scléroses en plaques, 50 € à AFM TELETHON, 50 € à l'A.P.A.J.H Château Arnoux, 50 € à l'ADAPEI, 50 € à Bouchon d'Amour, 50 € à la Ligue contre le Cancer, 50 € à PERCE-NEIGE, 50 € à l'Association « les Restaurants du cœur », 50 € au Secours Populaire, 50 € au COOMAID, 50 € à l'association France Rein, 50 € à la Louveterie des Alpes de Haite Provence. Faire délibération à l'unanimité.
- **Information aux conseillers** : Compte rendu du conseil d'exploitation et de la commission de l'eau du 9 février 2022 ; Réforme de la protection sociale complémentaire.

Fin de séance à 20h45

Gilles MÉGIS
Maire de Roumoules

